Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-200082980-20261029-2026_10_13-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Canton de Val-Couesnon

Commune de VAL-COUESNON

Délibération 2026-10-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 29 OCTOBRE 2026
Date de convocation : 22 octobre 2026
En exercice : 29 ; présents et représentés : 28

Présents : M. Emmanuel HOUDUS, M. Loeiz RAPINEL, Mme Huguette GARNIER, M. Raymond HALAIS, Mme Solenne ROBINARD, M. Gilles DRONIOU, Mme Marie-Antoinette JUHEL, M. Matthieu JOUVENCE, M. Louis HALAIS, M. Michel VIALLARD, Mme Sabrina MACHARD, M. Laurent GORÉ, Mme Brigitte BARBIER, M. Pascal LAMBERT, M. Dominique BRAULT, Mme Christèle BATTAIS, Mme Emmanuelle SCHULZE-THEBAULT, M. Thibaud de ROHAN CHABOT, Mme Mélanie CLOSSAIS, Mme Cyrine CHARON, M. Jean-Yves GUILLARD, M. Thierry LECOCQ, Mme Nadine LUCAS, Mme Nathalie PUY, Mme Delphine LEMOINE, Mme Sophie MONTAUFRAY, M. Cyrille BOUTET.

Excusés : Mme Marine CUMINET, Mme Caroline OLLIVIER (pouvoir à Mme JUHEL).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Antoinette JUHEL

Constitution de servitude à Saint-Laurent

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,
Par délibération n°2023-03-16 en date du 23 mars 2023, le Conseil municipal a approuvé la constitution d'une servitude de canalisations sur :

- Le terrain du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine (ancien tracé de la RD 175),
- La parcelle B 1062,
- Les parcelles B 544, 1056, 1096 et 1448.

Il s'avère que la parcelle B 1062 est toujours enregistrée comme étant la propriété de M. l'Abbé Louis BAZIN (1910-1995) alors que, depuis son décès, ces biens sont advenus par legs à l'Association Diocésaine de Rennes. Cette dernière n'ayant que cette portion de chemin se propose de rétrocéder ladite parcelle pour l'euro symbolique. Ainsi, la parcelle communale B 1447 accueillant le poste de refoulement ne sera plus enclavée.

Pour mémoire, il était indiqué que le Syndicat Mixte des Eaux (SME) d'Antrain profitera de cette occasion pour créer une servitude de canalisation liée à l'eau potable. Compte tenu de la dissolution du SME d'Antrain à compter du 1er janvier 2027 et le transfert de droit au syndicat Eau du Pays de Fougères.

En complément de la délibération n°2023-03-16 du 23 mars 2023,

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal,

à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle B 1062 d'une contenance de 460 m² près de l'Association Diocésaine de Rennes en qualité d'héritière de M. l'Abbé Louis BAZIN à l'euro symbolique,

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-200082980-20261029-2026_10_13-DE

- **APPROUVE** la création d'une servitude de canalisation sur la parcelle sus-référencée au profit du SME d'Antrain, ou de son successeur le syndicat mixte "Eau du Pays de Fougères", pour l'adduction en eau potable des riverains,

- **DIT** que les frais d'acte et de notaire sont à la charge de la commune,

- **MANDATE** Maître Violaine GOUDAL, notaire à Maen Roch, pour établir le ou les acte(s) nécessaire(s) ;

- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à finaliser, à signer et à poursuivre l'exécution de la présente délibération par tout acte nécessaire.

Pour extrait certifié exécutoire,
À Val-Couesnon, le 10 novembre 2026.

Le Maire,
Emmanuel HOUDUS

MAIRIE DE VAL-COUESNON
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Ille-et-Vilaine)